

ISLAND POSITIONS

Gorée Institute Policy briefs series

Vol. 20 | Août 2026

Résolution 1325 en Afrique de l'Ouest et au Sahel : dépasser la conformité normative pour une mise en œuvre transformatrice

Résumé exécutif

Vingt-cinq ans (25) après l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) est fortement inscrit dans les cadres normatifs des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. En effet, les six (06) États étudiés (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Tchad et Togo) disposent de Plans d'action nationaux et ont progressivement intégré les principes de participation, de protection, de prévention et de relèvement dans leurs politiques publiques. Pourtant, cette institutionnalisation demeure largement formelle. Le principal défi n'est plus celui de l'adoption des normes, mais celui de leur capacité à transformer de manière constante les structures de pouvoir qui continuent de produire des inégalités de genre dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et de la gestion des crises. Cette analyse souligne une ambiguïté frappante dans la mesure où dans les contextes relativement stabilisés, les mécanismes institutionnels favorisent une conformité administrative sans remettre en cause les hiérarchies décisionnelles qui limitent encore l'influence réelle des femmes. À l'inverse, dans les contextes marqués par les conflits armés, les transitions politiques ou les crises sécuritaires, la centralisation des décisions autour des appareils de défense tend à renforcer la masculinisation des espaces de pouvoir et à reléguer les femmes à des fonctions essentiellement consultatives. Dans les deux cas, la progression de la participation ne se traduit pas automatiquement par une redistribution effective du pouvoir. Par-delà les avancées normatives, l'avenir de l'Agenda FPS dépend désormais de la capacité des États à inscrire les politiques de paix et de sécurité dans une gouvernance plus inclusive, fondée sur la redevabilité, des financements nationaux pérennes et une participation substantielle des femmes aux décisions stratégiques. Une approche féministe, intersectionnelle et intergénérationnelle permet de dépasser une lecture strictement institutionnelle en faisant ressortir la diversité des expériences vécues par les femmes selon leur âge, leur territoire, leur statut socio-économique ou leur situation de déplacement. Il s'agit d'une démarche qui invite à considérer les femmes non plus comme des bénéficiaires des politiques de sécurité, mais comme des actrices déterminantes de leur conception, de leur mise en œuvre et de leur évaluation.

Recommandations

- Faire évoluer les Plans d'action nationaux vers des mécanismes de gouvernance dotés d'un pouvoir réel de décision, associant durablement les institutions publiques, les collectivités territoriales et les organisations de femmes.
- Garantir des financements nationaux pérennes afin de réduire la dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs et d'assurer la continuité des politiques FPS.
- Développer des indicateurs de performance mesurant non seulement la participation des femmes, mais également leur influence effective sur les décisions, les budgets et les politiques de sécurité.
- Renforcer les investissements dans les mécanismes communautaires de prévention des conflits, de médiation locale et de cohésion sociale.
- Protéger l'espace civique et créer un environnement favorable à l'action des organisations féminines, en particulier dans les contextes de transition politique ou de crise sécuritaire.
- Institutionnaliser le dialogue intergénérationnel afin de favoriser le renouvellement du leadership féminin et la transmission des responsabilités.
- Reconnaître les initiatives portées par les femmes rurales, les jeunes militantes, les déplacées internes et les organisations communautaires comme des composantes stratégiques des politiques nationales de paix et de sécurité.
- Renforcer les mécanismes régionaux de suivi, d'évaluation et de redevabilité afin d'assurer une mise en œuvre plus cohérente de l'Agenda FPS à l'échelle ouest-africaine et sahélienne.

Introduction

Vingt-cinq ans après l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Agenda FPS s'est imposé comme un cadre de référence majeur pour promouvoir une gouvernance de la paix plus inclusive. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, cette dynamique s'est traduite par l'élaboration de Plans d'action nationaux, la mise en place de cadres institutionnels et une mobilisation croissante des États et de leurs partenaires. Elle a contribué à inscrire la participation des femmes, leur protection, la prévention des conflits et leur rôle dans les processus de relèvement parmi les priorités des politiques publiques. Malgré ces avancées, un écart persiste entre les engagements pris et leur traduction dans les processus décisionnels. Force est d'admettre qu'aujourd'hui, si les femmes sont davantage présentes dans les espaces de concertation, leur influence sur les choix stratégiques, les arbitrages budgétaires et les politiques de sécurité demeure souvent limitée. Les crises sécuritaires, les transitions politiques et la contraction de l'espace civique renforcent cette tendance en consolidant des modes de gouvernance encore largement centralisés et masculinisés.

Dans ce contexte, l'enjeu n'est plus tant d'élargir le cadre normatif de l'Agenda FPS que d'en renforcer la portée transformative. Ce Policy Brief propose ainsi une analyse comparative de sa mise en œuvre au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger, au Tchad et au Togo. À travers une approche féministe, intersectionnelle et intergénérationnelle, ce document fait apparaître les principaux défis structurels et identifie les conditions nécessaires pour faire de la Résolution 1325 un véritable catalyseur de transformation de la gouvernance, au service d'une paix durable et d'une sécurité plus inclusive.

I. Problématique

Un quart de siècle après l'adoption de la Résolution 1325, la plupart des États d'Afrique de l'Ouest et du Sahel disposent désormais des instruments institutionnels nécessaires à sa mise en œuvre. Plans d'action nationaux, cadres de coordination, politiques sectorielles et dispositifs de concertation témoignent d'une appropriation progressive de l'Agenda FPS. Pourtant, malgré cette consolidation normative, les écarts entre les ambitions affichées et les transformations observées demeurent considérables. Le paradoxe est désormais bien identifié. Les mécanismes institutionnels se sont multipliés sans que les structures de pouvoir qui organisent la prise de décision évoluent au même rythme. **Dans les pays relativement stables, la mise en œuvre de l'Agenda FPS risque de s'enfermer dans une logique de conformité administrative où l'existence de dispositifs formels tient lieu de transformation. À l'inverse, dans les contextes de crise ou de transition, les impératifs sécuritaires favorisent une recentralisation des décisions autour d'institutions de défense et de sécurité où les femmes restent largement sous-représentées.** Dans les deux cas, la participation progresse davantage en visibilité qu'en capacité d'influence. Cette réalité conduit à déplacer le regard car l'enjeu n'est plus uniquement de mesurer le nombre de femmes présentes dans les instances de gouvernance, mais d'évaluer leur pouvoir réel sur les décisions, l'allocation des ressources et la définition des politiques publiques. Autrement dit, la vraie question devient celle de la transformation des rapports de pouvoir plutôt que celle de la seule inclusion institutionnelle. Ce policy brief s'articule ainsi autour d'une interrogation principale : Comment faire évoluer l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité d'une logique de conformité normative vers

une transformation effective des structures de gouvernance, afin que les femmes deviennent des actrices à part entière de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et au Sahel ?

II. Contexte : une institutionnalisation inachevée de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité

A. Une consolidation normative désormais largement acquise

L'Agenda Femmes, Paix et Sécurité a connu, au cours des 25 dernières années, une progression remarquable en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les six pays étudiés disposent aujourd'hui de Plans d'action nationaux, de mécanismes institutionnels de coordination et de cadres de dialogue destinés à intégrer les quatre piliers de la Résolution 1325 dans les politiques nationales. Cette dynamique reflète une appropriation croissante des engagements internationaux et une reconnaissance plus affirmée du rôle des femmes dans les processus de paix, de prévention des conflits et de reconstruction. Cette évolution constitue une étape importante car témoignant d'un consensus politique de plus en plus large sur la nécessité d'intégrer la dimension genre dans les politiques de sécurité et de gouvernance. Toutefois, l'existence de cadres normatifs ne garantit pas, à elle seule, leur effectivité. Le principal défi réside désormais dans la capacité des institutions à traduire ces engagements en transformations concrètes des pratiques décisionnelles, des mécanismes de financement et des modalités de gouvernance.

B. Des contextes nationaux contrastés face à des défis communs

L'analyse comparative laisse transparaître des trajectoires nationales différenciées. Les pays relativement stabilisés disposent généralement d'institutions plus robustes et de mécanismes de coordination mieux établis. Cependant, ces acquis s'accompagnent parfois d'une technocratisation de plus en plus importante de l'Agenda FPS, où la conformité aux exigences procédurales tend à prendre le pas sur les changements structurels. À l'inverse, les pays confrontés aux conflits armés, aux transitions politiques ou aux crises sécuritaires voient leurs priorités largement orientées vers les réponses militaires et les impératifs de stabilisation. Cette évolution renforce la centralisation des décisions et limite les espaces de participation des organisations féminines, alors même que celles-ci jouent un rôle déterminant dans la médiation communautaire, la cohésion sociale et la résilience des populations. Malgré ces différences, les six pays partagent des défis structurels comparables, à savoir une dépendance persistante aux financements extérieurs, une faible territorialisation des politiques publiques, des capacités institutionnelles inégales et des mécanismes de redevabilité encore insuffisamment développés.

C. Repenser la gouvernance à partir des rapports de pouvoir

L'un des principaux enseignements de cette analyse est que la mise en œuvre de la Résolution 1325 ne peut être évaluée uniquement à l'aune des dispositifs créés ou des indicateurs de participation. Elle implique une réflexion plus profonde sur les rapports de pouvoir qui organisent l'accès à la décision, aux ressources publiques et aux responsabilités institutionnelles. Dans cette perspective, l'approche féministe, intersectionnelle et

intergénérationnelle constitue un cadre d'analyse particulièrement pertinent. C'est une démarche qui démontre que les femmes ne forment pas un groupe homogène et que les expériences de la sécurité diffèrent selon l'âge, le territoire, la situation socio-économique, le statut de déplacement ou encore l'appartenance communautaire. Elle permet ainsi de dépasser une lecture strictement institutionnelle de l'Agenda FPS pour replacer les réalités vécues, les savoirs locaux et les dynamiques communautaires au cœur des politiques de paix et de sécurité.

III. Les enjeux stratégiques : faire de la Résolution 1325 un catalyseur de transformation

A. Dépasser une lecture uniforme des vulnérabilités

L'une des principales avancées de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité réside dans la reconnaissance progressive de l'impact différencié des conflits et des crises sur les femmes. Les Plans d'action nationaux intègrent désormais cette réalité et reconnaissent la nécessité de renforcer leur protection ainsi que leur participation aux processus de paix. Néanmoins, cette reconnaissance demeure souvent générale et ne reflète qu'imparfaitement la diversité des situations vécues sur le terrain.

Les expériences des femmes varient profondément selon les territoires, les générations, les conditions socio-économiques ou encore les contextes sécuritaires. Par exemple, une femme déplacée interne dans une région frontalière du Sahel n'est pas confrontée aux mêmes contraintes qu'une élue locale en milieu urbain, une jeune militante engagée sur

les réseaux sociaux ou une cheffe traditionnelle impliquée dans la médiation communautaire. Pourtant, ces réalités continuent d'être appréhendées à travers des catégories relativement homogènes qui peinent à saisir la pluralité des vulnérabilités et des capacités d'action. Ainsi, une approche intersectionnelle permet de dépasser cette vision uniforme et de montrer que les inégalités ne résultent pas uniquement du genre, mais de l'interaction entre plusieurs facteurs (âge, territoire, statut social, déplacement, accès aux ressources ou appartenance communautaire) qui déterminent les possibilités de participation et d'influence. Dans les pays sahéliens notamment, les femmes déplacées assurent souvent la cohésion des communautés, organisent les réseaux de solidarité et participent à la médiation locale, sans que ces fonctions soient pleinement reconnues dans les dispositifs institutionnels. À l'inverse, dans les pays plus stables, les formes de vulnérabilité sont moins visibles mais tout aussi structurantes, qu'il s'agisse de précarité économique, de violences domestiques ou d'exclusion silencieuse des espaces de décision. L'enjeu consiste désormais à faire évoluer les diagnostics vers une meilleure prise en compte des réalités territoriales et des savoirs issus des communautés. Une compréhension plus fine des risques constitue donc une condition essentielle pour concevoir des politiques de prévention adaptées aux contextes nationaux et locaux.

B. Transformer les mécanismes de gouvernance plutôt que multiplier les dispositifs

L'institutionnalisation de la Résolution 1325 a permis la création de nombreux cadres de concertation et de coordination. Cette dynamique constitue une avancée importante, mais elle ne garantit pas, à elle seule, une redistribution effective du pouvoir. Dans plusieurs pays, la participation des femmes

demeure essentiellement consultative, tandis que les décisions stratégiques continuent d'être prises au sein d'espaces institutionnels où persistent des hiérarchies fortement masculinisées. Cette situation est particulièrement visible dans les contextes de crise. Les impératifs sécuritaires conduisent fréquemment à concentrer les arbitrages au sein des secteurs de la défense, de la sécurité et de la gestion des crises, où les femmes restent faiblement représentées. La priorité donnée aux réponses militaires tend ainsi à réduire les marges de participation citoyenne et à considérer les organisations féminines davantage comme des partenaires d'exécution que comme des acteurs de décision. À l'inverse, dans les contextes plus stables, la gouvernance de l'Agenda FPS risque de s'enfermer dans une logique procédurale où la conformité aux exigences internationales devient une finalité en soi. Les consultations existent, les comités fonctionnent, les rapports sont produits, mais les structures de pouvoir évoluent peu. La présence des femmes dans les mécanismes institutionnels ne garantit pas nécessairement leur capacité à influencer les politiques publiques, les priorités nationales ou les arbitrages budgétaires. L'enjeu n'est donc plus de créer de nouveaux dispositifs, mais de transformer ceux qui existent déjà afin de renforcer leur caractère inclusif, leur capacité décisionnelle et leur ancrage territorial. La gouvernance de l'Agenda FPS gagnerait ainsi à évoluer vers des mécanismes permanents de co-décision associant administrations publiques, collectivités territoriales, organisations de femmes, de jeunes et d'autorités communautaires.

C. Faire du financement un véritable instrument de transformation

La durabilité de l'Agenda Femmes, Paix et

Sécurité dépend largement des ressources qui lui sont consacrées. Or, dans les six pays étudiés, les politiques FPS restent fortement tributaires des financements extérieurs. Cette dépendance limite leur prévisibilité, fragilise leur continuité et réduit les possibilités d'intégration dans les politiques publiques nationales. Outre la disponibilité des ressources, les choix budgétaires traduisent également une hiérarchie implicite des priorités. Les investissements consacrés à la défense et aux réponses sécuritaires demeurent généralement privilégiés, tandis que les actions de prévention, de médiation communautaire, de cohésion sociale ou d'accompagnement psychosocial sont souvent considérées comme secondaires. Pourtant, ces initiatives constituent des investissements stratégiques dans la stabilité à long terme. L'Agenda FPS gagnerait ainsi à être davantage intégré dans les cadres budgétaires nationaux, avec des lignes de financement identifiées, des mécanismes transparents de suivi des dépenses et des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des investissements sur la participation des femmes, la prévention des conflits et la résilience des communautés. Cette évolution renforcerait la crédibilité des engagements pris par les États tout en réduisant leur dépendance vis-à-vis des partenaires internationaux.

D. Reconnaître les femmes comme productrices de sécurité

L'une des limites récurrentes des politiques de paix réside dans la manière dont les femmes continuent d'être perçues essentiellement comme des populations vulnérables à protéger. Cette représentation occulte le rôle déterminant qu'elles jouent quotidiennement dans la prévention des conflits, la médiation sociale, la reconstruction des communautés et la résilience face aux crises. Dans l'ensemble des pays étudiés, les expériences locales montrent

pourtant que les femmes développent des formes originales de production de sécurité. Par ailleurs, les réseaux communautaires de solidarité, les mécanismes locaux d'alerte précoce, les médiations foncières, les initiatives économiques collectives ou encore les mobilisations numériques portées par les jeunes générations constituent autant de réponses qui renforcent la cohésion sociale et réduisent les risques de violence. Ces initiatives restent toutefois insuffisamment reconnues par les politiques publiques, et sont fréquemment considérées comme des actions complémentaires, alors qu'elles participent pleinement à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. De ce fait, les intégrer dans les stratégies nationales reviendrait à reconnaître que la sécurité ne se construit pas seulement par les institutions militaires ou policières, mais également à travers les dynamiques sociales qui renforcent la confiance, le dialogue et la résilience des communautés. Cette évolution suppose également de prendre en compte la recomposition actuelle du leadership féminin. En effet, les jeunes générations revendiquent de nouvelles formes d'engagement, investissent les espaces numériques et questionnent les modes traditionnels de représentation. Loin d'affaiblir les mouvements de femmes, cette dynamique ouvre la voie à un renouvellement des pratiques de gouvernance, à condition que les mécanismes de dialogue intergénérationnel soient pleinement institutionnalisés.

IV. Recommandations politiques

| À destination des gouvernements

- Faire évoluer les Plans d'action nationaux vers des mécanismes de gouvernance dotés d'un pouvoir décisionnel effectif, associant les ministères, les collectivités territoriales et les organisations de femmes.
- Inscrire des lignes budgétaires spécifiques à l'Agenda FPS dans les budgets nationaux afin d'assurer la pérennité des politiques publiques.
- Développer des indicateurs de performance évaluant l'influence réelle des femmes sur les décisions publiques, au-delà de leur seule représentation.
- Renforcer la territorialisation des politiques FPS en intégrant les collectivités locales et les mécanismes communautaires de prévention.

| À destination de la CEDEAO, de l'Union africaine et des organisations régionales

- Mettre en place un mécanisme régional de suivi comparatif de la mise en œuvre de la Résolution 1325.
- Renforcer les échanges de bonnes pratiques entre les États membres.
- Développer des mécanismes régionaux d'évaluation de la participation effective des femmes aux processus de paix, de médiation et de transition.

| À destination des partenaires techniques et financiers

- Soutenir prioritairement les investissements nationaux afin de réduire la dépendance des politiques FPS aux financements extérieurs.
- Accroître les financements directs destinés aux organisations locales de femmes.
- Appuyer le développement de systèmes nationaux de collecte de données, de recherche et d'évaluation permettant de mesurer les effets des politiques publiques.

Les Policy Briefs du Gorée Institute ou Island Positions sont des publications bimestrielles qui offrent des analyses sur des questions spécifiques et fournissent des recommandations concrètes dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions en matière de politiques publiques. Elle visent à orienter les débats et la prise de décisions en offrant une plateforme aux praticiens, aux universitaires, aux organisations de la société civile et aux décideurs pour présenter leurs analyses et leurs recommandations concernant les questions de démocratie, paix et sécurité en Afrique. La page de garde résume quelques recommandations y inclus le résumé exécutif.



*Ile de Gorée, Résidence Bibi
BP: 05 Gorée, Sénégal*

*+221 33 849 48 49
info@goreeinstitut.org
www.goreeinstitut.org*

*www.facebook.com/goreeinstitute
www.twitter.com/goreeinstitute
www.instagram.com/goreeinstitute*